

STREET FISHING à Maintenon Pierres



**La Fédération d'Eure et Loir et l'AAPPMA de Maintenon Pierres
organisent une rencontre de pêche des carnassiers au lancer du bord
sur le secteur de Maintenon Pierres.**



Le concours

- Le concours a pour but de partager un bon moment. Celui-ci permettra aussi de visualiser le cheptel présent et permettra d'ajuster le prochain lâché de carnassiers. [Cette année, la fondation Mansart nous ouvre un secteur dans le parc château de Maintenon.](#)

Inscriptions

- Le montant de l'inscription est fixé à 20 € (tarif comprenant un bon d'achat de 5€ valable au magasin Avenir Pêche, une barquette de frites saucisses et le verre de l'amitié)
- Concours gratuit pour les moins de 15 ans
- Le nombre de participants au concours est limité à 50 personnes (catégorie 15 ans et plus)
- La carte de pêche est obligatoire pour participer, et sera vérifiée à l'inscription et le jour du concours
- L'inscription sera validée uniquement à la validation du paiement, une confirmation sera envoyée par mail.

Déroulement de la rencontre

- Le concours aura lieu sur le canal de Maintenon, le Guéreau, le parcours labellisé [et le un secteur du château de Maintenon \(l'entrée sera à un endroit dédié au concours et « uniquement au pêcheur »\)](#).
- L'accueil se fera le samedi 06 juin 2026 à partir de 7h30 [sur le parking Cipièrè.](#)
- La compétition se déroule en deux manches, entrecoupées du repas pris en commun
 - Manche 1 : de 8h30 à 11h30
 - Manche 2 : de 13h30 à 16h30
- Le concours pourra se pratiquer en binôme, mais le classement se fera en individuel
- [Les pêcheurs devront rester sur les secteurs de pêche durant les 2 manches et les déplacements devront se faire uniquement à pieds \(sauf PMR\).](#)
- [La déclaration des poissons devra se faire immédiatement ou le faire avec un commissaire.](#)
- [L'utilisation des toises de l'association avec le badge du pêcheur est obligatoire sur la photo.](#)
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et se garde le droit de modifier les horaires et le règlement en cas d'imprévu (météorologique ou autre). En cas d'orage, l'épreuve sera momentanément suspendue. L'organisateur pourra éventuellement décaler la fin du concours si le « timing » le permet.

Règlement de la rencontre

- La pêche se pratique en no-kill, remise à l'eau obligatoire de toutes les prises, à l'exception des truites arc-en-ciel qui pourront être conservées.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne et d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent transporter plusieurs cannes durant l'épreuve.

- La pêche se déroulera exclusivement aux leurres, dans toutes ses variantes, la pêche à la mouche est autorisée seulement au streamer.
- L'utilisation d'une époussette avec un manche est conseillée pour sortir le poisson de l'eau. Les bourriches, fish-grip ou pinces à poissons ont interdits.
- La longueur des poissons est la mesure maximale (**en millimètres**) de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps (*un poisson de 25,4 cm sera noté 254 sur l'application*).
- Si le poisson est ferré pendant le temps de pêche d'une manche mais que le combat dépasse l'heure de fin de manche, le pêcheur disposera de 5 minutes au-delà de celui-ci pour sortir le poisson de l'eau.
- Lors de la capture d'un poisson, dès sa sortie de l'eau, le concurrent devra prendre une photo de la mesure du poisson, et l'inscrire directement dans l'application Fish And You.
- Seuls les poissons déclarés et avec la photo visible seront validés. La mesure du contrôleur est souveraine, et ne pourra pas être contestée.
- Tout poisson mort, blessé ou ayant du mal à repartir entraînera une pénalité de 100 points pour le participant concerné.
- En cas de besoin, des commissaires seront sur le parcours pour la mesure du poisson et la remise à l'eau de celui-ci dans les plus brefs délais.

Comptage des points et classements

- Le classement est individuel et les points sont accordés de la manière suivante : Addition des poissons les plus grands en fonction des **quotas** :

Brochet : 2 Sandre : 2 Silure : 2 Perche : 5

Chevesne : 2 Barbeau : 2 Truites : 1

Exemple : si 5 brochets sont capturés, seuls les 3 plus grands seront comptabilisés, idem pour les autres espèces.

- Un bonus de 500 points sera attribué pour chaque quota atteint (**sauf truites : pas de bonus**).
Exemple 1 : Si un pêcheur capture 4 brochets et 4 perches, 500 points supplémentaires seront ajoutés à la longueur totale car le quota "Brochet" est atteint.
Exemple 2 : Si un pêcheur capture 4 brochets et 5 perches, 1000 points supplémentaires seront ajoutés à la longueur totale car les quotas "Brochet" et "Perche" sont atteints.
- Un bonus de 500 points sera également accordé pour les poissons supérieurs ou égal à :

Brochet : 80 cm Sandre : 60 cm Silure : 110 cm
Perche : 40 cm Chevesne : 45 cm Barbeau : 50 cm

- En cas d'égalité, le plus grand nombre de poissons pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une double égalité le compétiteur ayant pêché le poisson le plus long sera déclaré vainqueur.
- Tout poisson ferré avant le signal de fin d'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les cinq minutes suivant le signal d'arrêt.
- Tous les poissons doivent être remis à l'eau vivant ! Si le leurre est trop profondément engagé, il y a obligation de couper le bas de ligne.
- Les pratiquants pourront se déplacer librement sur l'ensemble du plan du parcours défini, à condition de respecter les pêcheurs avoisinants. La pêche dans l'eau restant interdite (interdiction de rentrer dans l'eau en cuissardes et/ou wadders).
- Toute tentative de tricherie entraînera l'exclusion définitive au concours (échange de poissons, leurres ou techniques non-autorisés).
- Tout participant en action de pêche avant le signal de départ ou après le signal d'arrêt de la manche sera exclu définitivement du concours.

- Tout manquement au règlement, toute attitude pouvant nuire à la bonne image de la pêche (état d'ivresse, abandon de déchets au bord de l'eau, incivilité manifeste envers les promeneurs ou d'autres pêcheurs) entraînera l'exclusion dudit pêcheur, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.

Remise des prix

- Différents prix seront remis aux pêcheurs ainsi que des lots de matériel de pêche.

Photographies

- L'ensemble des photographies prises lors du concours pourront être utilisées à des fins de communication par la Fédération départementale ou l'AAPPMA Maintenon Pierres dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche.
- Aucune indemnité ou droit d'image ne pourra être réclamée par les participants.